



Prévention Expulsion locative

Le traitement de vos données personnelles

Objet du traitement de données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et manuel destiné à mettre en œuvre les engagements du Département en matière de prévention des expulsions.

Les objectifs de ce traitement sont :

- prévenir les expulsions locatives en accompagnant les personnes dès l'impayé de loyer et pendant l'ensemble de la procédure d'expulsion mais également en fournissant des éléments susceptibles d'éclairer la décision de la commission technique opérationnelle des expulsions locatives
- éviter l'expulsion locative des personnes les plus vulnérables.
- produire des statistiques et évaluer les politiques publiques.

Cadre réglementaire des actions de prévention des expulsions locatives

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, les engagements du département en matière de prévention des expulsions sont définis par :

- la charte des expulsions locatives du 12/11/2018
- la loi Kasbarian -Bergé du 28/07/2023

Données traitées

Les données collectées sont l'Etat civil, l'identité, les coordonnées, la situation personnelle, familiale, professionnelle (scolarité et formation), économique et financière, les éléments liés à l'évaluation sociale, économique et financière nécessaires à l'instruction de la demande..

Les données recueillies sont les vôtres ainsi que celles des personnes composant votre foyer.

L'ensemble de ces données est nécessaire pour traiter votre dossier.

Destinataires des données

Les données collectées seront communiquées aux agents du Département dûment habilités en raison de leur mission, à tout partenaire habilité en temps que de besoin (la préfecture, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, les bailleurs sociaux, la CAF, la chambre syndicale de propriété et copropriété immobilière de la Haute-Vienne, l'ADIL, Action Logement, l'agence immobilière sociale, les avocats et les huissiers de justice)

Durée de conservation des données

Les données collectées sont **conservées** par les services du conseil départemental **pendant 5 ans maximum** (5 ans depuis la date de la dernière action de nos services vous concernant). Puis ces données sont traitées conformément aux prescriptions des archives départementales.

PSEIE-SDAS 4/09/2025

Vos droits sur les données vous concernant

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, **vous bénéficiez d'un droit** d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi qu'un droit de limitation au traitement des données qui vous concernent selon les dispositions définies par les textes. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative, et définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant auprès **du Délégué à la Protection des Données** à l'adresse suivante : Département de la Haute-Vienne, 11 rue François Chénieux – CS 83112 87031 Limoges cedex 1 ou par mail à donneespersonnelles@haute-vienne.fr.

Vous disposez enfin du **droit d'introduire une réclamation** auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).